

**Association canadienne de la
construction**

États financiers

31 décembre 2025

DRAFT

Rapport de l'auditeur indépendant

État de la situation financière

État des résultats et de l'évolution de l'actif net

État des flux de trésorerie

Notes annexes



KELLY HUIBERS McNEELY

PROFESSIONAL CORPORATION

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de l'Association canadienne de la construction

Notre opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association canadienne de la construction (l'Association), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2025, les états des résultats et de l'évolution de l'actif net, et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2025 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du notre rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;
- apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser son exploitation;
- évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

- communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et l'échéancier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Stittsville, Ontario
le 9 mars 2026

Autorisé à exercer la comptabilité publique par
The Chartered Professional Accountants of Ontario

DRAFT

Association canadienne de la construction

État de la situation financière

au 31 décembre 2025

	2025	2024
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	\$ 1,402,422	\$ 1,157,624
Placements à court terme (note 4)	2,413,623	2,499,059
Comptes débiteurs (note 3)	545,517	528,136
Frais payés d'avance	<u>175,103</u>	<u>178,790</u>
	4,536,665	4,363,609
Placements à long terme (note 4)	2,265,881	2,009,603
Frais de conférence payés d'avance	573,066	426,993
Immobilisations (note 5)	335,519	357,593
	\$ 7,711,131	\$ 7,157,798
Passif		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 6)	\$ 474,419	\$ 422,880
Produits différés	1,230,885	1,032,993
Partie courante des obligations au titre des contrats de location-acquisition	<u>2,261</u>	<u>2,707</u>
	1,707,565	1,458,580
Avantages incitatifs relatifs à des contrats de location (note 7)	127,490	152,988
Obligations au titre des contrats de location-acquisition	<u>-</u>	<u>2,261</u>
	1,835,055	1,613,829
Actif net		
Non affecté	4,376,076	4,043,969
Grevé d'une affectation interne:		
Fonds pour initiatives stratégiques	400,000	400,000
Fonds pour risques de produits	400,000	400,000
Fonds pour promotion publique	250,000	250,000
Fonds juridique	250,000	250,000
Fonds pour conférences et réunions	<u>200,000</u>	<u>200,000</u>
	5,876,076	5,543,969
	\$ 7,711,131	\$ 7,157,798

Approuvé par le Conseil d'administration

Administrateur

Administrateur

Les notes d'accompagnement font partie intégrante de ces relevés des comptes financiers.

Association canadienne de la construction

État des résultats et de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

	2025	2024
Produits		
Adhésion	\$ 3,289,745	\$ 3,185,390
Services aux membres		
CCDC (Comité canadien des documents de construction)	805,963	665,997
Services de pratiques exemplaires	499,373	354,993
Sceau d'or	442,996	388,874
Conférence annuelle	1,833,893	1,047,021
Revenu de placement	183,764	181,519
Innovations	13,253	87,281
Parrainage/C101	85,557	158,497
Autres	<u>115,321</u>	<u>78,000</u>
	<u>7,269,865</u>	<u>6,147,572</u>
Charges		
Salaires et avantages sociaux	2,590,826	2,633,100
Frais généraux et frais d'administration	821,369	699,959
Frais de représentation	760,471	621,750
Relations avec des représentants gouvernementaux	482,158	206,810
Marketing, promotion et publicité	197,819	110,180
Conférence annuelle	1,279,313	658,098
Amortissement	63,458	60,152
CCDC	566,680	527,929
Services de pratiques exemplaires	164,232	58,516
Sceau d'or	84,507	50,863
Innovations	6,670	2,240
Parrainage/C101	33,925	974
Mise en valeur des membres	<u>98,633</u>	<u>152,814</u>
	<u>7,150,061</u>	<u>5,783,385</u>
Produits avant les éléments suivants	119,804	364,187
Variations des gains latents sur les placements	226,408	157,211
Gain (perte) de change	<u>(14,105)</u>	<u>3,596</u>
Produits nets	332,107	524,994
Actif net au début de l'exercice	5,543,969	5,018,975
Actif net à la fin de l'exercice	\$ 5,876,076	\$ 5,543,969

Les notes d'accompagnement font partie intégrante de ces relevés des comptes financiers.

Association canadienne de la construction

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux		
Activités d'exploitation		
Produits nets	\$ 332,107	\$ 524,994
Éléments hors trésorerie:		
Amortissement des améliorations locatives	25,984	25,984
Amortissement des autres immobilisations	63,458	60,152
Amortissement des avantages incitatifs relatifs à des contrats de location	(25,498)	(25,498)
Variation des gains latents sur les placements	(226,408)	(157,211)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement:		
Comptes débiteurs	(17,381)	30,200
Frais payés d'avance	(142,386)	53,325
Comptes créditeurs et charges à payer	51,539	(4,319)
Produits différés	197,892	302,029
	<u>259,307</u>	<u>809,656</u>
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(1,672,714)	(1,376,504)
Produit de la vente de placements	1,728,280	803,922
Acquisition d'immobilisations	(67,368)	(57,795)
	<u>(11,802)</u>	<u>(630,377)</u>
Activité de financement		
Remboursement des obligations au titre des contrats de location-acquisition	<u>(2,707)</u>	<u>(2,492)</u>
Variation nette de l'encaisse au cours de l'exercice	244,798	176,787
Encaisse au début de l'exercice	1,157,624	980,837
Encaisse à la fin de l'exercice	<u>\$ 1,402,422</u>	<u>\$ 1,157,624</u>

Les notes d'accompagnement font partie intégrante de ces relevés des comptes financiers.

1. Nature des opérations

L'Association canadienne de la construction (l'Association) est un organisme sans but lucratif représentant l'industrie de la construction.

Constituée sans capital-actions sous le régime de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, l'Association n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1)(l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

2. Résumé des principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été établis par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales conventions comptables suivantes:

Placements

Les placements sont comptabilisés à la juste valeur. Les gains et les pertes réalisés et latents sont comptabilisés dans les produits nets de l'exercice.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées initialement au coût, puis amorties sur leur durée de vie utile estimée, selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur les périodes suivantes :

Ordinateurs, logiciels et matériel	- De 2 à 4 ans
Mobilier et agencements	- 10 ans
Système téléphonique	- 10 ans
Photocopieur et télécopieur	- 5 ans
Améliorations locatives	- Sur la durée du contrat de location

Avantages incitatifs relatifs à des contrats de location

Les avantages incitatifs reçus dans le cadre d'un contrat de location pour des bureaux sont différés et amortis linéairement sur la durée du contrat et sont portés en réduction des frais généraux et frais d'administration.

2. Résumé des principales conventions comptables (suite)

Comptabilisation des produits

L'Association utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont reportés et comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits au moment de la réception.

Les produits tirés des abonnements, de la conférence annuelle et des commandites qui sont liés à un exercice ultérieur sont comptabilisés en tant que produits différés et seront par la suite comptabilisés en produits dans l'exercice auquel ils se rapportent.

Les produits tirés des séminaires et de l'achat de documents et de sceaux sont comptabilisés dans les produits, dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

Conversion des devises

Les opérations sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les éléments monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les gains ou les pertes qui en découlent sont comptabilisés dans les produits nets de l'exercice.

Utilisation d'estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs et les informations fournies sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges pour la période. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Association canadienne de la construction

Notes annexes

31 décembre 2025

3. Comptes débiteurs

Les montants ci-après sont inclus dans les comptes débiteurs:

	2025	2024
Taxes de vente à recevoir	\$ 130,137	\$ 112,446
Associations incorporées	140,777	235,289
Créances commerciales et autres	120,860	100,668
CICC	153,743	79,733
	\$ 545,517	\$ 528,136

4. Placements

	2025	2024
Placements à court terme:		
Obligations de sociétés	\$ 913,313	\$ 1,103,546
Actions	<u>1,500,310</u>	<u>1,395,513</u>
	2,413,623	2,499,059
Placements à long terme:		
Obligations de sociétés	2,265,881	2,009,603
	\$ 4,679,504	\$ 4,508,662

5. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2025 Montant net	2024 Montant net
Ordinateurs, logiciels et matériel	\$ 209,688	\$ 150,544	\$ 59,144	\$ 52,181
Mobilier et agencements	269,580	123,122	146,458	147,311
Système téléphonique	2,631	2,631	-	-
Photocopieur et télécopieur	10,998	10,998	-	2,200
Améliorations locatives	259,837	129,920	129,917	155,901
	\$ 752,734	\$ 417,215	\$ 335,519	\$ 357,593

Association canadienne de la construction

Notes annexes

31 décembre 2025

6. Comptes créditeurs et charges à payer

Les montants ci-après sont inclus dans les comptes créditeurs et charges à payer:

	2025	2024
Taxes de vente	\$ 130,724	\$ 187,037
Vacances à payer	44,175	50,398
Fournisseurs et autres créditeurs	219,823	106,588
CICC	79,697	78,857
	\$ 474,419	\$ 422,880

7. Avantages incitatifs relatifs à des contrats de location

Au courant de l'exercice financier 2021, l'Association a reçu un avantage incitatif relatif à des contrats de location de 288 127 \$ pour des bureaux. L'avantage incitatif est amorti linéairement sur la durée du contrat de location, qui expire en 2031, et il est porté en réduction des frais généraux et frais d'administration.

8. Engagements

Au 31 décembre 2025, les engagements annuels au titre des contrats de location-exploitation visant des locaux étaient les suivants:

2026	-	\$ 95,038
2027	-	95,811
2028	-	99,674
2029	-	100,447
2030	-	104,310
Par la suite	-	86,925

9. Instruments financiers

L'Association est exposée à divers risques par ses instruments financiers. L'analyse suivante fournit une mesure de l'exposition de l'Association aux risques. L'Association n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour gérer ses risques.

Risque lié à l'investissement

L'investissement dans des instruments financiers expose l'Association à des risques financiers. Le risque de taux d'intérêt est le risque découlant des fluctuations des taux d'intérêt et de leur degré de volatilité. L'exposition de l'Association au risque de taux d'intérêt découle de son investissement qui est stipulé comme suit: les obligations de sociétés de l'Association portent intérêt à des taux variant de 1,85 % à 5,37 % et viennent à échéance entre 2026 et 2028 (2024 - portant intérêt à des taux variant de 1,42 % à 5,41 % et viennent à échéance entre 2025 et 2027).

Il existe également un risque lié au fait qu'une partie responsable d'un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation quand elle est due. Le risque du marché est le risque en lien avec la valeur d'un instrument financier en raison des fluctuations des prix du marché, que ces fluctuations soient causées par des facteurs spécifiques à l'investissement lui-même ou à son émetteur, ou par des facteurs pertinents pour tous les investissements sur le marché. L'Association est exposée au risque du marché en raison de ses investissements en capitaux propres.

Concentration du risque

La concentration du risque existe lorsqu'une proportion importante du portefeuille est investie dans des titres ayant des caractéristiques semblables ou soumis à des conditions économiques, politiques et autres conditions semblables. Les investissements de l'Association sont détaillés à la note 4.

Risque de change

L'Association est exposée au risque de change car la valeur des instruments financiers libellés en dollars américains varie en fonction des taux de change. Au 31 décembre 2025, l'encaisse comprend un montant libellé en dollars américains de 552,622 US (8,859 US en 2024) et les investissements comprennent un montant libellé en dollars américains de 259,922 US (166,818 US en 2024).

Risque de crédit

Ce risque est lié au fait qu'une partie responsable d'un instrument financier puisse ne pas s'acquitter d'une obligation et entraîne une perte financière pour l'autre partie. Les comptes débiteurs de l'Association sont stipulés dans la note 3.